

Un crédit de réalisation de 3'957'000 francs TTC pour la rénovation de l'Ancienne cave de l'Etat  
(MI 19-2024-58)

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'étude voté le 15 juin 2021,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 14 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 juin 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

par 18 oui, 2 non et 2 abstentions (22 votants)

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'Ancienne cave de l'Etat.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit 3'957'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de 3'957'000 francs afin de permettre l'exécution de ces travaux.

\*\*\*\*\*

## EXPOSE DES MOTIFS

Le bâtiment de l'Ancienne cave de l'Etat a été acquis par la commune de Bernex en 2012. La fonction de cette bâtisse restait encore à définir au moment de l'achat.

Depuis 2013, plusieurs associations occupent le bâtiment. Le « Panier bernésien » s'est installé dans l'aile gauche du bâtiment, « Bernex accueille » et l'atelier des « Créa'titudes » utilisent également une partie des locaux pour du stockage de matériel.

Dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment et afin de répondre à un besoin défini par la commission sociale, il a été décidé d'aménager l'Ancienne Cave de l'Etat (ACE) en un espace de coworking / café, partagés avec des locaux associatifs.

A la suite de l'expertise réalisée en 2019, le bureau ATBA a été lauréat lors de l'appel d'offre public. Un crédit d'étude pour la rénovation a été voté par le Conseil municipal le 15 juin 2021.

Après l'étude du projet et les longues négociations avec le service des monuments et sites, l'autorisation de construire délivrée au mois d'août 2023, l'étude de réalisation détaillée a commencé et a permis d'établir les soumissions.

Dans ce cadre, le bureau ATBA a également proposé de faire appel au réemploi. Ainsi, lorsque cela ne préjuge pas la qualité du bâtiment, des matériaux de seconde main seront utilisés. La variante avec du réemploi a été demandée pour tous les éléments possibles, afin de permettre la réduction de l'impact environnemental de la construction.

Avec 60% du montant du devis général obtenu, nous vous présentons le montant consolidé pour la rénovation de l'Ancienne Cave.

Cette troisième étape représente la demande de crédit de construction correspondant à la phase 5 de la norme SIA pour les honoraires et aux travaux de réalisation.

Nous vous remercions de réserver bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif